



**MAIRIE
LES GRAS**

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 AVRIL 2021

L'an Deux Mille vingt et un le huit du mois d'Avril à vingt heures quinze en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de LES GRAS, à la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : ANDRE Yannick, BARON Ludivine, BELOT Corinne, CERF Guillaume, COTE COLISSON Éric, GARNACHE BARTHOD Louis, JACQUET Bernard, LAMBERT Julie, LENOIR Fabien, MAHON Loïc, MARGUET Virgile et RENAUD Alain.

Etait absente et excusée, Madame NICOLAS Martine.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. JACQUET Bernard, Maire qui, après l'appel nominal de ANDRE Yannick, BARON Ludivine, BELOT Corinne, CERF Guillaume, COTE COLISSON Éric, GARNACHE-BARTHOD Louis, JACQUET Bernard, LAMBERT Julie, LENOIR Fabien, MAHON Loïc, MARGUET Virgile et RENAUD Alain, a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la Loi N° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. MARGUET Virgile.

Lecture et approbation du Procès-Verbal de la réunion du 19 mars 2021.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE ORGANISATION DE LA MOBILITE A LA CCVM

Monsieur le Maire expose au Conseil que la compétence « Organisation de la Mobilité », telle que définie à l'article L.1231-1 du Code des transports, est exercée par les Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM), cette compétence peut être transférée à la CCVM. Monsieur le Maire précise que quatre objectifs sont visés par cette compétence :

- Apporter à tous et partout des solutions alternatives à la dépendance à l'usage individuel de la voiture,
- Développer l'innovation et les nouvelles solutions de mobilité qui doivent être mises au service de tous,
- Réduire l'empreinte environnementale des transports en réussissant la transition écologique dans notre façon de se déplacer,
- Investir davantage dans les infrastructures qui améliorent les déplacements du quotidien.

Le transport scolaire reste à charge de la Région. DCM à l'unanimité

Commission Urbanisme PLU

Lors du CM de 17 Décembre 2020, les élus ont débattu d'un nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans le cadre de l'élaboration du PLU. Celui-ci réaffirme les projets de développement portés par la commune depuis plusieurs années et notamment l'aménagement de la zone des Epaises. Le PADD expose également la nécessité d'une réduction de la consommation foncière par une meilleure capacité à réhabiliter ou densifier le cœur du village. Enfin, il met en évidence la nécessaire préservation des zones agricoles naturelles et forestières du territoire. Suite à ce débat, les services de la DREAL (autorité environnementale) ont estimé nécessaire qu'une étude spécifique soit menée afin d'évaluer plus finement les incidences du document d'urbanisme sur son environnement. Cette étude sera menée dans les prochains mois. En parallèle, le travail sur les règlements écrits et graphiques se poursuit.

Nous rappelons qu'un registre est disponible en mairie pour toute remarque ou demande relative à l'élaboration du PLU. Il est accompagné du PADD débattu en CM. Dans les prochaines semaines, les pièces réglementaires y seront également ajoutées afin que chacun puisse avoir une lecture des documents en cours d'élaboration. L'ensemble du document fera l'objet d'une enquête publique qui pourrait se tenir fin 2021 et à laquelle chacun sera convié. L'étude environnementale sera réalisée par le cabinet VERDI pour un montant de 7 110,00 € TTC. **DCM à l'unanimité**

Commission Bâtiments communaux et Cimetière

- Suite au décès de Mme Carel, la commission a décidé de garder la caution pour solder les loyers, remettre en état l'appartement et vider le garage. **DCM à l'unanimité**

Commission Voirie, Eau, Eclairage public et Sécurité routière

- Monsieur le Maire expose que suite à la demande d'indemnisation du GAEC DES SAULES et de BALANCHE Alain en 2017 dans le cadre de mise en place des périmètres de protection du forage des Saules sur la commune, après une prise de renseignements et des négociations, une convention doit être signée pour le versement des indemnités. Les montants demandés s'élèvent à 12 137.58€ pour le GAEC DES SAULES (indemnités exploitant), et 2 011.50€ pour BALANCHE Alain (indemnités propriétaire). **DCM POUR 7 – Contre 1 CERF Guillaume – ABSTENTION 4 GARNACHE BARTHOD Louis, ANDRE Yannick, MARGUET Virgile et COTE COLISSON Éric.**

- La commission propose d'augmenter le prix de l'eau :
Le forfait compteur EAU : 40€

- De 0 à 400 m³ = 1.55 €/m³
- De 401 à 700 m³ = 1.27 €/m³
- De 701 à 1000 m³ = 1.06 €/m³
- Supérieur à 1000 m³ = 0.89 €/m³

DCM à l'unanimité

- L'ouverture des plis pour les travaux d'AEP aux Saules aura lieu après le 12 avril (9 entreprises ont téléchargées le dossier).
- Les travaux d'éclairage public débiteront fin avril.

- Les travaux de sécurité routière (pose de coussins berlinois) seront effectués avant la fin du mois d'avril.
- Le devis concernant les travaux d'eau aux Seignes est en cours.

Commission Matériel, Travaux, Embellissement et Environnement

- Le nettoyage de printemps est prévu samedi 10 avril 2021, la commission se charge de son organisation en respectant toutes les mesures sanitaires en cours.
- Le ramassage des encombrants aura lieu le lundi 19 avril 2021 pour le printemps et le lundi 4 octobre 2021 pour l'automne.
- Les jardinières sont en préparation et des travaux d'embellissement sont prévus dans les hameaux et aux entrées du village.

Commission Scolaire et Périscolaire

- Demande d'un deuxième tableau numérique pour l'école : des demandes de devis et de subvention seront réalisées.

Commission Information, Communication, Tourisme, Santé publique et CCAS

- La commission se rendra en petit comité chez VOYNET Yolande le 17 avril 2021 lui souhaiter ses 90 ans.

DIVERS

- Suite à l'adhésion de la commune au Parc Naturel Régional du Doubs Horloger, le conseil municipal doit désigner un délégué un suppléant au sein du PNR. JACQUET Bernard, Maire, et GARNACHE-BARTHOD Louis proposent leur candidature. **DCM à l'unanimité**

Courriers

Courrier de BULLIARD Michel et JACQUET Patricia pour une demande d'éclairage public au Nid du Fol, leur demande sera prise en compte lors de la troisième tranche du marché d'éclairage public.

Prochain conseil municipal jeudi 20 mai à 20h15

Le Maire, Bernard JACQUET


